



Services de l'approvisionnement et des contrats  
30, rue Victoria  
Gatineau (Québec) K1A 0M6

## MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la demande de proposition restent les mêmes.

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
| <b>N° de la modification :</b>   | <b>Date de la modification :</b> |
| 11   | Le 08 septembre 2017             |
| <b>Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :</b>   |                                  |
| ECRS-RFP-16-0167   |                                  |
| <b>Titre :</b>   |                                  |
| Modernisation des services de vote/Amélioration des processus aux lieux de scrutin   |                                  |
| <b>Date de clôture de la demande de proposition :</b>  |                                  |
| Le 21 septembre 2017 à 14:00 (heure de Gatineau)   |                                  |
| <b>DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante :</b>  |                                  |
| <b>Bureau du directeur général des élections</b><br>Services de l'approvisionnement et des contrats<br>30, rue Victoria<br>Gatineau (Québec) K1A 0M6<br><br><a href="mailto:proposition-proposal@elections.ca">proposition-proposal@elections.ca</a> |                                  |
| <b>À l'attention de :</b>  | <b>N° de téléphone :</b>         |
| Ron Shaheen  | 819-939-1489                     |

## Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition pour des services de Modernisation des services de vote/Amélioration des processus aux lieux de scrutin, qui porte le numéro ECRS-RFP-16-0167 et est datée du 22 juin 2017 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

## Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées suite à la DP et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

Il n'y a pas de questions associées à cette modification.

## Partie 3. Modifications

### 3.1 Modification à la Partie 6. Contrat subséquent, Annexe A – Énoncé des travaux- Tableau A – Critères d'Évaluation Technique Obligatoires

Le Critère O5 Enquête de sécurité sur les organismes de la demande de proposition est modifié dans son intégrité pour se lire comme suit :

|           |   |
|-----------|---|
| <b>O5</b> | <p><b>Enquête de sécurité sur les organismes</b></p> <p>Le soumissionnaire doit soumettre une attestation valide de vérification d'organisation désignée (VOD) : Protégé B pour les activités ADR (voir ci-dessous) délivrée par le gouvernement du Canada, au moment de la présentation de la proposition. Une VOD délivrée par le gouvernement du Canada permet aux organismes d'obtenir une enquête pour la cote de fiabilité de leurs employés.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) La VOD <u>doit</u> comprendre ce qui suit :             <ol style="list-style-type: none"> <li>I. Autorisation de détenir des renseignements (<b>ADR</b>). La vérification d'organisation désignée comportant une cote de protection des documents autorise l'organisation à posséder et à archiver des renseignements et des biens PROTÉGÉS dans ses installations;</li> </ol> </li> <li>2) Les membres du personnel qui suivent doivent également avoir une habilitation de sécurité conformément à l'annexe D – Liste de contrôle des exigences relatives à la sécurité : les cadres supérieurs clés, l'agent de sécurité d'entreprise (ASE) et tous les propriétaires, agents, administrateurs (du conseil d'administration), cadres supérieurs et partenaires qui occupent des postes dans le cadre desquels ils pourraient nuire aux politiques et aux pratiques de l'organisation au cours de l'exécution du contrat.</li> </ol> |
|-----------|---|

**Note :** VOD Capacité Production (**PROD**) n'est pas requise au moment de la présentation de la proposition. Ce type de VOD comprend les mêmes éléments qu'une vérification d'organisation désignée comportant une cote de protection des documents. De plus, on évalue la sécurité de la fabrication, de la réparation, de la modification ou du traitement des composants ou des éléments PROTÉGÉS afin de s'assurer qu'ils respectent les exigences relatives à la sécurité du gouvernement, conformément au Profil de contrôle de sécurité, **appendice E.9 – Exigences relatives à la sécurité** de l'EDT et facilitera la conformité du soumissionnaire après l'attribution du contrat.